



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2019-107

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

DDFIP

40-2019-12-10-001 - 2019 12 10 Délégation automatique en matière gracieux et contentieux (2 pages)

Page 3

DDFIP

40-2019-12-10-001

2019 12 10 Délégation automatique en matière gracieux et
contentieux

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES LANDES**
23 Rue Armand Dulamon
40000 MONT-DE-MARSAN

Délégation automatique de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts

Situation à compter du 10 décembre 2019

La présente liste remplace et annule les précédentes

1. Liste des responsables bénéficiant de la délégation automatique :

Nom – Prénom	Responsables des services
Laurence DARLOT	1ère Brigade Départementale de Vérification de Mont-de-Marsan
David CONORT	2e Brigade Départementale de Vérification de Dax
Pierre-Alexandre BOUTIN	Pôle de Contrôle Revenus Patrimoines
Eric CHAPUIS	Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels – PELP, intérim Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre – PTGC, intérim
Laurence DARLOT	Pôle Contrôle et Expertise de Mont-de-Marsan
Catherine LAURENSAN	Pôle Contrôle et Expertise de Dax
Ludovic PIQUET	Pôle de Recouvrement Spécialisé
Dominique DULION	Service des Impôts des Entreprises Mont-de-Marsan
Jean-François TUFFELLI	Service des Impôts des Entreprises Dax
Maria FERNANDEZ	Service des Impôts des Particuliers de Mont-de-Marsan
Hélène CISSE	Service des Impôts des Particuliers de Dax
Jacqueline SANCHEZ	Service des Impôts des Particuliers – Service des Impôts des Entreprises de Morcenx
Alain LE GOAET	Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement des Landes
Landry DUBERNARD	Trésorerie de Geaune
Jean-Luc DACHARY	Trésorerie d'Hagetmau
Sylvie MORIN	Trésorerie de Mimizan
Sylvie PAGENAUD	Trésorerie de Mugron
Bernard FRANCOISE	Trésorerie de Parentis en Born
Virginie ROZIERE-CRUZ	Trésorerie de Peyrehorade
Jean GANTE	Trésorerie de St-Martin-de-Seignanx
Martine TONIUTTI	Trésorerie de St-Vincent-de-Tyrosse
Éric MORICEAU	Trésorerie de Soustons
Pascale LETORT	Trésorerie de Tartas

2. Portée matérielle de la délégation :

Dans la limite de 60 000€ (76 000 € pour les AFIP)	Dans la limite de 100 000€	Sans limite
Pour :		
Prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office	Statuer sur les demandes de remboursement de crédit de TVA	Signer des documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses
Prendre des décisions gracieuses portant remise, modération, transport ou rejet		Statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale présentées par une entreprise dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service
		Statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour perte de récoltes
		Accorder les prorogations de délai prévues au IV et au IV bis de l'article 1594-0 G du code général des impôts.